

Séance ordinaire  
du 4 novembre  
2024

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE MONT-JOLI

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU QUATRIÈME (4<sup>e</sup>)  
JOUR DU MOIS DE NOVEMBRE DEUX-MIL-VINGT-QUATRE (2024) À  
COMPTER DE 20 H 02 À LA SALLE DU CONSEIL SITUÉE AU 40,  
AVENUE DE L'HÔTEL DE VILLE À MONT-JOLI

PRÉSENTS

M. Martin Soucy, maire  
M. Gilles Lavoie, conseiller du district 1  
Mme Annie Blais, conseillère du district 2  
M. Robin Guy, conseiller du district 3  
M. Jean-Pierre Labonté, conseiller du district 4  
M. Alain Thibault, conseiller du district 5  
M. Denis Dubé, conseiller du district 6

AUSSI PRÉSENTS

Mme Carole Raîche, directrice générale  
Mme Sonia Lévesque, directrice des communications et responsable du  
cabinet du maire  
Me Françoise Virginie Lechasseur, greffière  
M. Steve Corneau, directeur des finances

Aucun (0) contribuable

M. Jérémy Ouellet et  
M. Marc Després de la Télévision de La Mitis

Monsieur le maire préside la séance, conformément aux dispositions de  
l'article 328 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

MOMENT DE RÉFLEXION

24.11.512

OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR MONSIEUR LE MAIRE ET  
CONSTATATION DE LA SIGNIFICATION DE L'AVIS DE  
CONVOCATION

Bonsoir,

Au nom de mes collègues du conseil, je tiens à souhaiter la bienvenue  
au public présent de même qu'à nos concitoyennes et concitoyens qui  
nous regardent par le truchement de la Télévision de La Mitis. Je préside  
la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la *Loi sur les  
Cités et Villes*.

Tous forment le quorum du conseil municipal. Les membres reconnaissent  
avoir été convoqués selon les dispositions de la Loi. La greffière rédige le  
procès-verbal.

24.11.513

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Tous les membres du conseil ayant reçu l'ordre du jour,

**IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller monsieur Gilles Lavoie

**APPUYÉ PAR** le conseiller monsieur Denis Dubé

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance comme suit :

1. Ouverture de la séance par monsieur le maire et constatation de la  
signification de l'avis de convocation.
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour.

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 octobre 2024.
4. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 octobre 2024.

#### **ADMINISTRATION**

5. Proclamation de la Grande semaine des tout-petits.
6. Adoption du calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2025.
7. Maire suppléant : nomination.
8. Motion de félicitations au pompier Maurice Dubé.
9. Motion de félicitations aux lauréats de la soirée *Hommage aux bâtisseurs* à la Chambre de commerce et industrie de Mont-Joli-Mitis.

#### **FINANCES**

10. Adoption du bordereau des comptes à payer de la Ville de Mont-Joli :
  - ↳ Comptes réguliers;
  - ↳ Comptes préautorisés.
11. Versement de dons : autorisation.
12. Émission pour le financement des Règlements d'emprunt 2007-1149 et 2022-1485 : octroi.
13. Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 197 600 \$ qui sera réalisé le 12 novembre 2024.
14. Corporation des événements spéciaux – demande de subvention : autorisation.
15. Projet Mitis Lab à la bibliothèque - Transfert budgétaire : autorisation.

#### **GESTION DES RESSOURCES HUMAINES**

16. Greffière – Service du greffe : employée permanente.

#### **LOISIRS**

17. Fermeture de rues pour le défilé du Père-Noël : autorisation.
18. Johanne Dechamplain et Marie-Ève Ross – Entente de concession pour le Restaurant de l'Amphithéâtre Desjardins : autorisation de signature.

#### **URBANISME**

19. Membres du comité consultatif d'urbanisme : nominations.
20. Affaires nouvelles.
21. Période de questions.
22. Clôture et levée de l'assemblée.

**24.11.514**

#### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 21 OCTOBRE 2024**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil municipal reconnaissent avoir pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 octobre 2024;

**CONSIDÉRANT QUE**, de ce fait, la greffière est dispensée d'en faire la lecture en vertu de l'article 333 de la *Loi sur les Cités et Villes*;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu d'adopter ledit procès-verbal;

**POUR CES MOTIFS**,

**IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller monsieur Jean-Pierre Labonté

**APPUYÉ PAR** le conseiller monsieur Alain Thibault

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Mont-Joli adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 octobre 2024, tel que rédigé.

24.11.515

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 28 OCTOBRE 2024**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil municipal reconnaissent avoir pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 octobre 2024;

**CONSIDÉRANT QUE**, de ce fait, la greffière est dispensée d'en faire la lecture en vertu de l'article 333 de la *Loi sur les Cités et Villes*;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu d'adopter ledit procès-verbal;

**POUR CES MOTIFS**,

**IL EST PROPOSÉ PAR** la conseillère madame Annie Blais

**APPUYÉ PAR** le conseiller monsieur Robin Guy

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Mont-Joli adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 octobre 2024, tel que rédigé.

**ADMINISTRATION**

24.11.516

**PROCLAMATION DE LA GRANDE SEMAINE DES TOUT-PETITS**

**CONSIDÉRANT QUE** cette année, il s'agit de la 9<sup>e</sup> édition de la Grande semaine des tout-petits qui se tiendra du 18 au 24 novembre prochain, la Ville de Mont-Joli lance un appel à toute la communauté de Mont-Joli à se joindre au mouvement collectif pour faire de la petite enfance une priorité de société;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les enfants devraient avoir les mêmes opportunités de s'épanouir pleinement, sans égard aux milieux où ils naissent et grandissent;

**CONSIDÉRANT QUE** cette année l'événement se déroulera sous le thème *Ensemble, pour l'égalité des chances dans tous les milieux. Pour que chaque tout-petit s'épanouisse pleinement*;

**CONSIDÉRANT QUE** peu importe son genre, ses parents, son origine, sa culture, son lieu de naissance, son milieu de vie, sa langue, sa religion ou même son état de santé mentale ou physique, chaque tout-petit doit être traité équitablement et avec justice;

**CONSIDÉRANT QU'**il est de notre devoir à tous de nous assurer du respect des droits de l'ensemble des tout-petits pour mieux prévenir et réduire les inégalités sociales;

**CONSIDÉRANT QUE** la Grande semaine des tout-petits a pour principaux objectifs :

- D’informer sur l’état de bien-être des tout-petits;
- De sensibiliser les acteurs et actrices de tous les secteurs de la société aux bienfaits et aux retombées de mesures et d’actions collectives en petite enfance et en périnatalité;
- De mobiliser les acteurs et actrices de tous les secteurs de la société sur l’importance d’agir tôt;
- De briser les silos pour mieux joindre les familles isolées, du début de la grossesse jusqu’à l’âge de 5 ans;
- De mettre en place des conditions assurant le succès de la mise en œuvre de programmes ou de politiques publiques favorables au développement des tout-petits et de leur famille.

**CONSIDÉRANT QUE** les instances municipales sont plus proches des familles et ont donc un impact tangible sur leur qualité et leur bien-être, en prenant des décisions qui ont des retombées directes sur les enfants de tout âge;

**CONSIDÉRANT QUE** les municipalités comme gouvernements de proximité ont pour mandat de soutenir les organismes du milieu venant en aide aux jeunes familles;

**CONSIDÉRANT QUE** les villes ont le pouvoir d’agir en élaborant des programmes et des politiques destinés à cette clientèle pour offrir des services adaptés ;

**POUR CES MOTIFS,**

**IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller monsieur Gilles Lavoie

**APPUYE PAR** le conseiller monsieur Jean-Pierre Labonté

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

**QUE** le conseil municipal proclame la semaine du 18 au 24 novembre 2024 la Grande semaine des tout-petits qui se déroulera sous le thème *Ensemble, pour l’égalité des chances dans tous les milieux. Pour que chaque tout-petit s’épanouisse pleinement*;

**QUE** le conseil municipal autorise la levée du drapeau de la Grande semaine des tout-petits le lundi 18 novembre 2024 qui marquera le début des festivités.

24.11.517

#### **ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR L’ANNÉE 2025**

**CONSIDÉRANT** les dispositions des articles 319 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) quant à l’établissement d’un calendrier des séances ordinaires du conseil pour la prochaine année civile;

**POUR CE MOTIF,**

**IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller monsieur Alain Thibault

**APPUYE PAR** le conseiller monsieur Jean-Pierre Labonté

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

**D’adopter** le calendrier des séances ordinaires du conseil qui suit pour l’année civile 2025:

- Lundi, le 20 janvier 2025 à 20 h;
- Lundi, le 3 février 2025 à 20 h;

- Lundi, le 17 février 2025 à 20 h;
- Lundi, le 3 mars 2025 à 20 h;
- Lundi, le 17 mars 2025 à 20 h;
- Lundi, le 7 avril 2025 à 20 h;
- Mardi, le 22 avril 2025 à 20 h;
- Lundi, le 5 mai 2025 à 20 h;
- Mardi, le 20 mai 2025 à 20 h;
- Lundi, le 2 juin 2025 à 20 h;
- Lundi, le 16 juin 2025 à 20 h;
- Lundi, le 14 juillet 2025 à 20 h;
- Lundi, le 11 août 2025 à 20 h;
- Mardi, le 2 septembre 2025 à 20 h;
- Lundi, le 15 septembre 2025 à 20 h;
- Lundi, le 17 novembre 2025 à 20h;
- Lundi, le 2 décembre 2025 à 20 h.

**24.11.518**

#### **MAIRE SUPPLÉANT : NOMINATION**

**CONSIDÉRANT QUE** le 3 juin 2024, le conseil municipal a nommé madame Annie Blais comme mairesse suppléante par sa résolution n°24.06.307;

**CONSIDÉRANT QUE** le mandat de Madame Blais est terminé et qu'il y a lieu de nommer un nouveau maire suppléant;

**POUR CES MOTIFS,**

**IL EST PROPOSÉ** par le conseiller monsieur Robin Guy

**APPUYÉ PAR** la conseillère madame Annie Blais

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

**QUE** le conseil municipal nomme monsieur Denis Dubé, maire suppléant et ce, à compter du 4 novembre 2024.

**24.11.519**

#### **MOTION DE FÉLICITATIONS AU POMPIER MAURICE DUBÉ**

Maurice Dubé s'illustre depuis maintenant 50 ans en tant que pompier à temps partiel au sein du service incendie de la région Mont-Joli.

Son engagement remarquable, débuté en 1974 sous l'impulsion du défunt chef de police Albert Bell, témoigne d'une fidélité et d'un dévouement exemplaire.

Maurice Dubé a participé à de nombreuses interventions marquantes, notamment les incendies du bar Chez Moe en 2000, de la rue de la Gare, des Tricots Excel, du bar Le Strobe, du centre de jardinage et de l'Hôtel Mont-Joli, montrant courage et ténacité dans des circonstances souvent difficiles.

Malgré le passage du temps, Maurice continue d'accomplir son travail avec la même passion et le même esprit de camaraderie qu'à ses débuts.

Sa gentillesse, sa simplicité et son dévouement sont unanimement reconnus et appréciés par ses collègues et la communauté.

Ce soir, je me fais le porte-parole du conseil municipal pour souligner officiellement le 50<sup>e</sup> anniversaire de service de Maurice Dubé à titre de pompier à temps partiel, de lui exprimer toute notre reconnaissance pour sa contribution exceptionnelle à la sécurité publique, et de le féliciter pour cet engagement exemplaire qui fait honneur à notre communauté.

24.11.520

## **MOTION DE FÉLICITATIONS AUX LAURÉATS DE LA SOIRÉE HOMMAGE AUX BÂTISSEURS À LA CHAMBRE DE COMMERCE ET INDUSTRIE DE MONT-JOLI-MITIS**

La soirée *Hommage aux bâtisseurs* organisée par la Chambre de commerce et industrie de Mont-Joli-Mitis a mis en lumière le parcours exemplaire d'entrepreneurs et d'organisme qui contribuent activement au développement et à la vitalité économique de notre région.

Les entreprises lauréates se sont signalées par leur détermination, leur savoir-faire et leur sens de l'innovation.

Considérant leur impact positif dans notre communauté, tant par leur contribution économique que par leur engagement dans le milieu, je me fais le porte-parole du conseil municipal pour féliciter chaleureusement M. Gino Bois.

À tout juste 21 ans, il a eu l'audace de jeter les bases d'une carrière impressionnante en fondant le Groupe Transport Gino Bois. Grâce à une stratégie d'acquisitions ambitieuse, son entreprise s'est imposée comme un acteur clé de l'économie régionale.

Nous saluons également les entreprises et organisme ayant remporté un prix lors de cette soirée : Les Sœurs d'à Côté, prix Nouvelle entreprise; Quincaillerie Centre-Ville, prix Relève/Transfert; Dépanneur Chez Ti-Noir, prix Bon coup; Méga-Scène, prix Service à la clientèle; Mine de ketchup de Padoue, prix Coup de cœur; et Télévision de La Mitis, prix Surprise Économie sociale.

Leur parcours et leur succès constituent une source de fierté pour nous tous et une inspiration pour les plus jeunes.

Nous félicitations également les organisateurs de cette soirée, qui ont su mettre en valeur de belle façon la force de l'entrepreneuriat mitissien.

### **FINANCES**

24.11.521

## **ADOPTION DU BORDEREAU DES COMPTES À PAYER DE LA VILLE DE MONT-JOLI**

**IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller monsieur Gilles Lavoie

**APPUYÉ PAR** le conseiller monsieur Jean-Pierre Labonté

### **ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

**QUE** le conseil municipal autorise le paiement des comptes réguliers de la Ville de Mont-Joli au montant de 910 293.23 \$; et

**QUE** le conseil municipal ratifie le paiement des comptes préautorisés au montant de 509 538.60 \$.

24.11.522

## **VERSEMENT DE DONS : AUTORISATIONS**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Mont-Joli a reçu trois demandes de soutien financier qui ont été analysées par les personnes responsables, lesquelles ont formulé une recommandation aux membres du conseil;

**POUR CE MOTIF,**

**IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller monsieur Alain Thibault

**APPUYÉ PAR** la conseillère madame Annie Blais

### **ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

D’autoriser le versement des dons suivants:

| Organismes                  | Objet                              | Dons   |
|-----------------------------|------------------------------------|--------|
| Maison des jeunes           | Amélioration de leur Milieu de vie | 500 \$ |
| Les Chevaliers De Colomb    | 20 <sup>e</sup> anniversaire       | 360 \$ |
| Fondation de la Santé-Mitis | Tournoi de quilles                 | 140 \$ |

24.11.523

ÉMISSION POUR LE FINANCEMENT DES RÈGLEMENTS D’EMPRUNT 2007-1149 ET 2022-1485 : OCTROI

Soumissions pour l’émission de billets

|                    |                                  |                       |                  |
|--------------------|----------------------------------|-----------------------|------------------|
| Date d’ouverture : | 4 novembre 2024                  | Nombre de soumissions | 2                |
| Heure d’ouverture  | 10 h                             | Échéance moyenne      | 3 ans et 4 mois  |
| Lieu d’ouverture   | Ministère des Finances du Québec | Date d’émission :     | 12 novembre 2024 |
| Montant            | 197 600 \$                       |                       |                  |

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Mont-Joli a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 12 novembre 2024, au montant de 197 600 \$;

**CONSIDÉRANT QU'**à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu deux (2) soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la *Loi sur les cités et les villes* (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article, soit :

1 -CD DE MONT-JOLI - EST DE LA MITIS

|           |           |      |
|-----------|-----------|------|
| 31 600 \$ | 4,22000 % | 2025 |
| 32 800 \$ | 4,22000 % | 2026 |
| 34 100 \$ | 4,22000 % | 2027 |
| 35 400 \$ | 4,22000 % | 2028 |
| 63 700 \$ | 4,22000 % | 2029 |

Prix : 100,00000                      Coût réel : 4,22000 %

2 -FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

|           |           |      |
|-----------|-----------|------|
| 31 600 \$ | 3,65000 % | 2025 |
| 32 800 \$ | 3,60000 % | 2026 |
| 34 100 \$ | 3,70000 % | 2027 |
| 35 400 \$ | 3,80000 % | 2028 |
| 63 700 \$ | 3,85000 % | 2029 |

Prix : 98,63100                      Coût réel : 4,22925 %

**CONSIDÉRANT QUE** le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme CD de Mont-Joli-Est de La Mitis est la plus avantageuse;

**POUR CES MOTIFS,**

**IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller monsieur Denis Dubé

**APPUYÉ PAR** le conseiller monsieur Robin Guy

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

**QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s’il était ici au long reproduit;

**QUE** la Ville de Mont-Joli accepte l’offre qui lui est faite de CD de Mont-Joli-Est de La Mitis pour son emprunt par billets en date du 12 novembre 2024 au montant de 197 600 \$ effectué en vertu des règlements d’emprunts numéros 2007-1149 et 2022-1485. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

**QUE** les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l’ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire préautorisé à celui-ci.

24.11.524

**RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE  
RELATIVEMENT A UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE  
197 600 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 12 NOVEMBRE 2024**

**CONSIDÉRANT QUE**, conformément aux règlements d’emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d’eux, la Ville de Mont-Joli souhaite emprunter par billets pour un montant total de 197 600 \$ qui sera réalisé le 12 novembre 2024, réparti comme suit:

| # Règlement d’emprunts | Pour un montant de : |
|------------------------|----------------------|
| 2007-1149              | 160 600 \$           |
| 2022-1485              | 37 000 \$            |

**CONSIDÉRANT QU’il** y a lieu de modifier les règlements d’emprunts en conséquence:

**CONSIDÉRANT QUE**, conformément au 1<sup>er</sup> alinéa de l’article 2 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le *Règlement d’emprunt* numéro 2022-1485, la Ville de Mont-Joli souhaite réaliser l’emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

**POUR CES MOTIFS,**

**IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller monsieur Alain Thibault

**APPUYÉ PAR** le conseiller monsieur Jean-Pierre Labonté

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

**QUE** les règlements d’emprunts indiqués au 1<sup>er</sup> alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit:

- 1. Les billets seront datés du 12 novembre 2024;
- 2. Les intérêts seront payables semi-annuellement, le 12 mai et le 12 novembre de chaque année;
- 3. Les billets seront signés par le maire et le trésorier;
- 4. Les billets, quant au capital, sera remboursé comme suit:

|      |           |  |
|------|-----------|--|
| 2025 | 31 600 \$ |  |
|------|-----------|--|

|      |           |                 |
|------|-----------|-----------------|
| 2026 | 32 800 \$ |                 |
| 2027 | 34 100 \$ |                 |
| 2028 | 35 400 \$ |                 |
| 2029 | 36 800 \$ | À payer en 2029 |
| 2029 | 26 900 \$ | À renouveler    |

**QUE**, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2030 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d’emprunt numéro 2022-1485 soit plus court que celui originellement fixé, c’est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 12 novembre 2024), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l’emprunt.

24.11.525

**CORPORATION DES ÉVÈNEMENTS SPÉCIAUX – DEMANDE DE SUBVENTION : AUTORISATION**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Mont-Joli et la Corporation des évènements spéciaux ont soumis à la MRC de La Mitis le projet FRR4 2022-07 pour l’amélioration des équipements socioculturels et évènementiels;

**CONSIDÉRANT QUE** la Corporation des évènements spéciaux a fait les acquisitions en lien avec ce projet et y a apporté des modifications;

**CONSIDÉRANT QUE** les modifications sont approuvées par la MRC de La Mitis;

**CONSIDÉRANT QUE** les dépenses effectuées dépassent de 32 145 \$ les montants subventionnés par la MRC de La Mitis et la contribution de la Corporation des évènements spéciaux;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Mont-Joli a reçu une demande de subvention de la Corporation des évènements spéciaux équivalente au dépassement des coûts;

**POUR CES MOTIFS,**

**IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller monsieur Gilles Lavoie

**APPUYÉ PAR** le conseiller monsieur Robin Guy

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Mont-Joli autorise le versement d’une aide financière de 32 145 \$ à la Corporation des évènements spéciaux dans le cadre du projet FRR4 2022-07 pour l’amélioration des équipements socioculturels et évènementiels.

24.11.526

**PROJET MITIS LAB À LA BIBLIOTHÈQUE - TRANSFERT BUDGÉTAIRE : AUTORISATION**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal de la Ville de Mont-Joli a appuyé les démarches de Mitis Lab et de la MRC de Mitis dans sa résolution n° 24.06.300 adopté à la séance ordinaire du 3 juin 2024;

**CONSIDÉRANT QU’**un transfert budgétaire est nécessaire pour appuyer ledit projet Constellation ;

**POUR CES MOTIFS,**

**IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller monsieur Gilles Lavoie

**APPUYÉ PAR** le conseiller monsieur Jean-Pierre Labonté

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

D'effectuer un transfert budgétaire de 100 000 \$ du surplus affecté au projet de la piscine vers le surplus affecté pour le projet Constellation.

**GESTION DES RESSOURCES HUMAINES**

**24.11.527**

**GREFFIÈRE – SERVICE DU GREFFE : EMPLOYÉE PERMANENTE**

**CONSIDÉRANT** la résolution n° 24.04.204 adoptée par le conseil municipal le 15 avril 2024, concernant l'embauche de madame Françoise Virginie Lechasseur, à titre de greffière;

**CONSIDÉRANT QUE** madame Françoise Virginie Lechasseur a terminé sa probation prévue aux conditions de travail des employés-cadres de la Ville de Mont-Joli;

**POUR CES MOTIFS,**

**IL EST PROPOSÉ PAR** la conseillère madame Annie Blais

**APPUYÉ PAR** le conseiller monsieur Denis Dubé

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

**QUE** madame Françoise Virginie Lechasseur soit nommée à titre d'employée permanente, comme greffière au Service du greffe conformément aux conditions de travail des employés-cadres de la Ville de Mont-Joli, et ce, à compter du 6 novembre 2024.

**LOISIRS**

**24.11.528**

**FERMETURE DE RUES POUR LE DÉFILÉ DU PÈRE-NOËL : AUTORISATION**

**IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller monsieur Alain Thibault

**APPUYÉ PAR** le conseiller monsieur Jean-Pierre Labonté

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

**QUE** le conseil municipal autorise la fermeture du boulevard Jacques-Cartier et de ses accès entre les rues Lavoie et Rioux de 17h à 20 h pour la tenue du défilé du Père-Noël qui se déroulera le 30 novembre 2024;

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Mont-Joli autorise la tenue exceptionnelle d'un feu d'artifice.

**24.11.529**

**JOHANNE DECHAMPLAIN ET MARIE-ÈVE ROSS – ENTENTE DE CONCESSION POUR LE RESTAURANT DE L'AMPHITHÉÂTRE DESJARDINS : AUTORISATION DE SIGNATURE**

**CONSIDÉRANT QUE** la saison de hockey est commencée et qu'il y a lieu de renouveler l'entente de concession pour le restaurant de l'amphithéâtre Desjardins;

**POUR CE MOTIF,**

**IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller monsieur Gilles Lavoie

**APPUYÉ PAR** la conseillère madame Annie Blais

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Mont-Joli entérine l'entente entre le concessionnaire (Johanne Dechamplain et Marie-Ève Ross), la Corporation du stade du centenaire et la Ville de Mont-Joli pour le prêt du restaurant de l'Amphithéâtre Desjardins;

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Mont-Joli autorise monsieur Martin Soucy, maire et madame Carole Raïche, directrice générale à signer pour et au nom de la Ville ladite entente de concession, laquelle valant comme si ici au long reproduite.

**URBANISME**

**24.11.530 MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D’URBANISME : NOMINATIONS**

**CONSIDÉRANT QUE** le Comité consultatif d’urbanisme a reçu la démission de deux de ses membres;

**CONSIDÉRANT QUE** les postes vacants ont fait l’objet d’un appel public de candidatures;

**CONSIDÉRANT** l’analyse des candidatures reçues;

**POUR CES MOTIFS,**

**IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller monsieur Alain Thibault

**APPUYÉ PAR** le conseiller monsieur Jean-Pierre Labonté

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Mont-Joli nomme madame Caroline St-Onge et Monsieur Bernard Martin membres du Comité consultatif d’urbanisme à compter de ce jour.

**24.11.531 AFFAIRES NOUVELLES**

*Aucunes affaires nouvelles*

**24.11.532 PÉRIODE DE QUESTIONS**

*Aucune question n’a été posée.*

**24.11.533 CLÔTURE ET LEVÉE DE L’ASSEMBLÉE**

L’ordre du jour étant épuisé à 20h28

**IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller monsieur Gilles Lavoie

**APPUYÉ PAR** le conseiller monsieur Denis Dubé

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU** de lever la présente séance.

**SIGNATURES**

\_\_\_\_\_  
Martin Soucy  
Maire

\_\_\_\_\_  
Françoise Virginie Lechasseur  
Greffière